

Département du Val d'Oise

Canton de St Leu-la-Forêt

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 4 JUIN 2013**

Date de convocation : 29 mai 2013

Date d'affichage : 12 juin 2013

Membres en exercice	29
Membres présents	19
Membres votants	27

L'an deux mil treize, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Salle de l'Espace de la Fontaine aux Pèlerins, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire.

Etaient présents : Monsieur Jean-Pierre ENJALBERT, Maire - M. CASELLA, M. GUINAULT, Mme GAILLAC, Mme GRANDJANIN, M. BOISSON, Mme VILLECOURT, M. BOURSE, Mme VERSTRAETE-de l'ESPINAY, Adjoint - M. CHASTAING, M. BONHOMME, Mme ESCHALIER, Mme CLATOT, M. MARTIN, Mme HOUARD, M. DOUAY, Melle BRACCIALI, Mme SELMI, Mme PARADOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme ASSIER à Mme ESCHALIER, Mme BENKAROUNE à Mme VILLECOURT, M. MIMOUNI à M. CASELLA, Mme LARUE à M. GUINAULT, M. DUVAL à M. le Maire, Mme MOLLIERE à Mme GRANDJANIN, M. PRIGENT à Mme GAILLAC, M. LAVALLEE à Mme SELMI,

Absents excusés : M. BAHU, M. DE ROSA.

Secrétaire de séance : M. DOUAY

N° DEL-2013 - 063

OBJET : MOTION - NUISANCES AÉRIENNES

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Dans le cadre de la mise en œuvre du *Grenelle de l'Environnement*, la Direction Générale de l'Aviation Civile s'est engagée, avec les autres acteurs du transport aérien à la réduction des nuisances sonores qui se traduira notamment, par la modification de la circulation des aéronefs autour de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle.

Une enquête publique relative à la modification permanente de la circulation aérienne d'approche aux instruments de l'aérodrome Paris-Charles-de-Gaulle a eu lieu en février/mars 2011.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix confirme sa demande exprimé par délibération n° 2012-067 du 19 juin 2012 et demande que la politique menée par l'Etat qui a déjà permis la prise en compte d'amélioration soit poursuivie et quelle se traduise par des actions concrètes.

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Prix demande la mise en œuvre des autres mesures d'améliorations destinées à la réduction des nuisances sonores et notamment :

- ✓ la descente continue,
- ✓ la configuration ouest systématique avec vent arrière jusqu'à 5 nœuds 24h sur 24 qui permettrait de diviser par 2 les jours d'atterrissages,
- ✓ l'application la nuit (22h - 6h) d'une trajectoire nouvelle de décollage,
- ✓ le calendrier de retrait des avions les plus bruyants,
- ✓ l'arrêt des vols de nuit.

DÉLIBÈRE

A l'unanimité,

- **Adopte** cette motion

* * *

Le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Jean-Pierre ENJALBERT
Maire
Conseiller Général du Val d'Oise

